

ENTREPRISES
COLLECTIVITÉS

SERVICE INSERTION Cholet - Mauges



**Entreprises - Collectivités - ESAT
au service de l'emploi**



POUR QUI ?

- Travailleurs d'ESAT en situation de handicap ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail
- Entreprises et collectivités du territoire tous secteurs d'activités

 Entreprises, services publics, artisans, commerçants

POUR LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS

- Recrutement de travailleurs à proximité
- Candidats aux compétences évaluées
- Accompagnement à l'intégration du travailleur
- Suivi du travailleur en entreprise
- Aide pour répondre à votre obligation d'emploi de personnes en situation de handicap (liens AGEFIPH et FIPHFP)

Recrutez des travailleurs spécialisés dans + de 14 domaines d'activités



OBJECTIFS

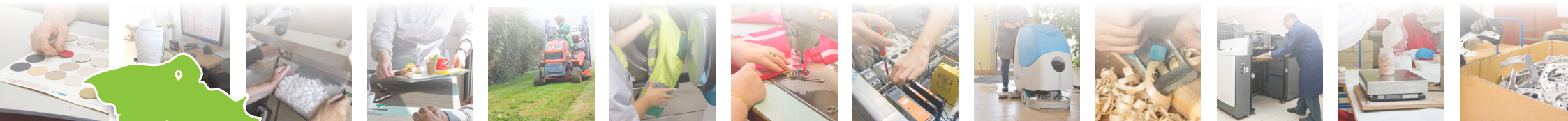
- Répondre à un **besoin de main d'œuvre et mieux connaître le secteur du handicap**, pour les entreprises et les collectivités
- **Accompagner** des travailleurs d'ESAT en milieu ordinaire
- **Répondre à la politique d'inclusion** des personnes en situation de handicap



PLUS-VALUES

- Mettre en lien des **savoir faire et des compétences de travailleurs d'ESAT** avec les offres et les besoins des entreprises et collectivités
- **Créer un réseau dynamique** avec les entreprises et collectivités du territoire
- **Avoir un référent unique**, le conseiller en insertion professionnelle
- **Offrir un accompagnement de proximité**

COUTURE ■ ENTRETIEN DES LOCAUX
AGRO-ALIMENTAIRE ■ **BLANCHISSERIE**
ESPACES VERTS ■ **GESTION DES STOCKS**
CABLÂGE SOUDURE ■ CONDITIONNEMENT
MONTAGE INDUSTRIEL ■ **RESTAURATION**
NUMÉRISATION ET DÉMATÉRIALISATION DE DOCUMENTS
MENUISERIE ■ **MONTAGE ASSEMBLAGE**
TRAITEMENT DE DONNÉES INFORMATIQUES ■



**Sur le territoire
Mauges communauté et
Agglomération du Choletais**

**4 ESAT répartis sur 7 sites
APAHRC - APF - ESATCO - KYPSELI**



VOTRE CONTACT

Conseiller en insertion professionnelle

Hugo ROULLIER
hroullier@esataec.fr
06 72 91 53 81

Favoriser le recrutement
de travailleurs en ESAT auprès
des entreprises et collectivités

Sécuriser le travailleur et l'entreprise :
en maintenant un lien régulier de
proximité

Animer le réseau et faciliter
la rencontre entre les différents
acteurs de l'insertion sur le territoire

Source AGEFIPH - JUIN 2019

« La réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés »



✓ Incitation à l'emploi direct...

Le taux d'emploi à respecter ne
prendra désormais en compte
**que la part des travailleurs
handicapés effectivement
présents dans l'entreprise**
(intérimaires et personnes mises
à disposition compris). Celle-ci
sera calculée en effectif moyen
annuel. **VOIR DÉTAIL P. 20**

... et à la sous- traitance auprès des secteurs adapté et protégé

Les contrats passés avec les
État, les entreprises adaptées
ou les travailleurs indépendants
handicapés permettront
toujours de **réduire le
montant de la contribution.**



6%

✓ Le taux d'obligation d'emploi révisable tous les 5 ans

**Le taux d'emploi de 6 % est
maintenu.** Il pourra être révisé
tous les 5 ans pour tenir compte
de la part des travailleurs
handicapés sur le marché
du travail.

✓ Une durée limitée pour les accords agréés

Les accords agréés seront
limités à trois ans,
renouvelables une fois.



SERVICE
INSERTION
CHOLET-MAUGES
plus de détails

